



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BIENVENUE !



LIVRET D'ACCUEIL DE L'ACADÉMIE DE NICE 2026-2027

Sommaire

L'académie de Nice p.3

Le territoire p.4

Comprendre notre organisation p.8

Notre projet académique p.13

Votre vie professionnelle p.14

Votre arrivée p.15

Votre parcours professionnel p.19

Vos interlocuteurs p.21

Santé, prévention et protection des personnels p.27

Aides et avantages p.29

Informations pratiques p.33

Vos outils p.34

Contacts p.37

Calendrier p.39

Sigles p.40

Le mot du recteur

La rentrée scolaire est toujours un moment particulier, riche en promesses et en défis. A l'occasion de cette rentrée 2026, vous rejoignez notre académie : soyez les bienvenus ! Cette nouvelle année est l'occasion de poursuivre ensemble le travail engagé au service de la réussite de chaque élève et de l'épanouissement de tous les personnels. Je suis heureux de débiter cette nouvelle année à vos côtés et de vous adresser ce livret d'accueil.

Notre actions s'inscrivent dans le cadre du projet académique 2025-2029, construit à partir des priorités nationales et des spécificités de notre territoire. Il réaffirme notre engagement en faveur de l'égalité des chances, de la mixité sociale et scolaire, et de l'inclusion. Accompagner chaque élève vers la réussite, garantir un climat scolaire serein et permettre à chaque personnel de s'épanouir constituent le socle de notre action. Ce sont les conditions indispensables pour offrir à chaque élève un parcours scolaire exigeant et émancipateur, fidèle aux valeurs de la République.



Emmanuel Roux
recteur de l'académie de Nice

Trois exigences guideront plus particulièrement notre action cette année : instruire, orienter, protéger. Instruire, pour donner à chaque élève les savoirs fondamentaux et les compétences qui lui permettront de construire son avenir. Orienter, pour accompagner chacun dans ses choix et son parcours le plus tôt possible. Protéger, pour garantir à tous un cadre d'apprentissage sûr, respectueux et bienveillant.

Dans le prolongement des orientations fixées par le ministre, il nous faudra aussi prévoir, en anticipant les mutations démographiques et territoriales de notre académie ; et unir, en faisant vivre au quotidien ce que nous avons en commun : la laïcité, le respect d'autrui, le refus du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les discriminations.

Cette rentrée sera donc une rentrée de consolidation et d'action, portée par une ambition collective : faire réussir chaque élève et faire vivre une École qui rassemble.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, votre expertise et votre capacité à agir au plus près du terrain. C'est ensemble, dans le dialogue et la confiance, que nous continuerons à faire avancer notre académie.

A nous de jouer !

L'académie de Nice

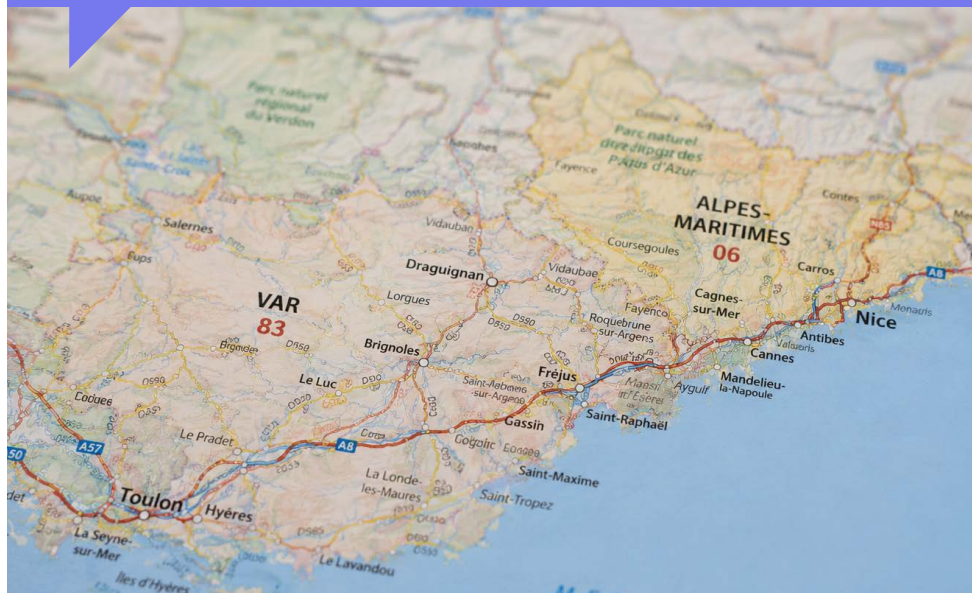


Le territoire	p.4
La région académique.....	p.4
L'académie de Nice	p.5
La carte des réseaux d'éducation.....	p.6
La carte circonscriptions	p.7

Comprendre notre organisation	p.8
Le rectorat.....	p.8
Organigramme simplifié de l'académie.....	p.9
Les DSDEN	p.10
Les IA-DASEN	p.10
Organigramme simplifié de la DSDEN	p.11
Les chiffres clés	p.12

Notre projet académique	p.13
--------------------------------	------

Le territoire



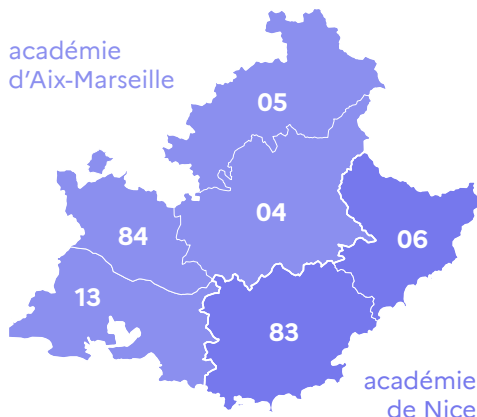
La région académique

La région académique permet de coordonner certaines grandes politiques éducatives à l'échelle régionale. Elle intervient sur des sujets comme la formation professionnelle, l'apprentissage, l'orientation, l'enseignement supérieur et la recherche, la lutte contre le décrochage scolaire, le numérique éducatif, les fonds européens, etc.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région académique regroupe les académies d'Aix-Marseille et de Nice. Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, Benoit DE-LAUNAY est le recteur de la région académique et le chancelier des universités.

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend six départements :

Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)



L'académie de Nice

Deux départements

L'académie de Nice s'étend sur deux départements aux paysages contrastés : les Alpes-Maritimes (1 128 418 habitants) et le Var (1 119 307 habitants).

Sur le littoral, la population se concentre autour des principales agglomérations, telles que Nice, Cannes, Antibes, Toulon, Fréjus et Saint-Raphaël. Ces espaces densément urbanisés regroupent une grande partie des activités économiques, des services et des infrastructures. À l'inverse, le haut et le moyen pays est plus rural et moins peuplé : montagneux dans les Alpes-Maritimes, davantage composé de collines, de massifs forestiers et de villages dans le Var. Les distances et le relief peuvent y rendre l'accès aux services et aux établissements plus difficile.



Réseaux d'éducation prioritaire (REP)

La politique de l'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et territoriales sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour objectif de diminuer les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux du reste du territoire, tout au long de leur parcours scolaire.

L'académie de Nice compte 14 réseaux d'éducation prioritaire :

- **Alpes-Maritimes** : 5 REP et 3 REP+, soit 8 réseaux ;
- **Var** : 3 REP et 3 REP+, soit 6 réseaux
- Les REP+ concernent les territoires avec les difficultés sociales et scolaires les plus importantes.

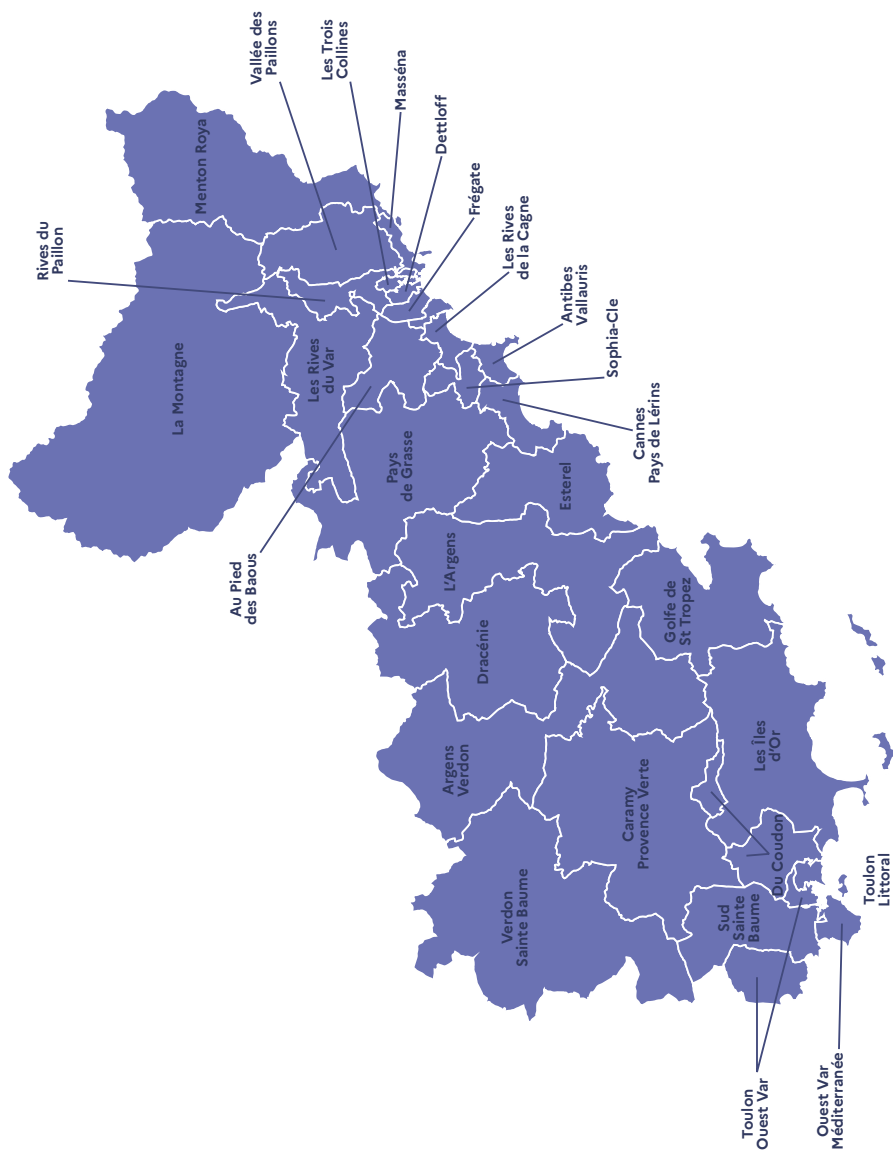
Les Territoires éducatifs ruraux (TER)

Les Territoires éducatifs ruraux (TER) renforcent l'égalité des chances dans les zones rurales et éloignées.

L'académie de Nice compte deux TER : le TER Provence Verdon, dans le Var,

et le TER Territoire de la Roya, dans les Alpes-Maritimes. Ils visent notamment à développer l'ambition scolaire, l'ouverture culturelle et internationale, la continuité des parcours et l'attractivité des établissements ruraux.

Un tissu scolaire organisé autour de **30 réseaux d'éducation**



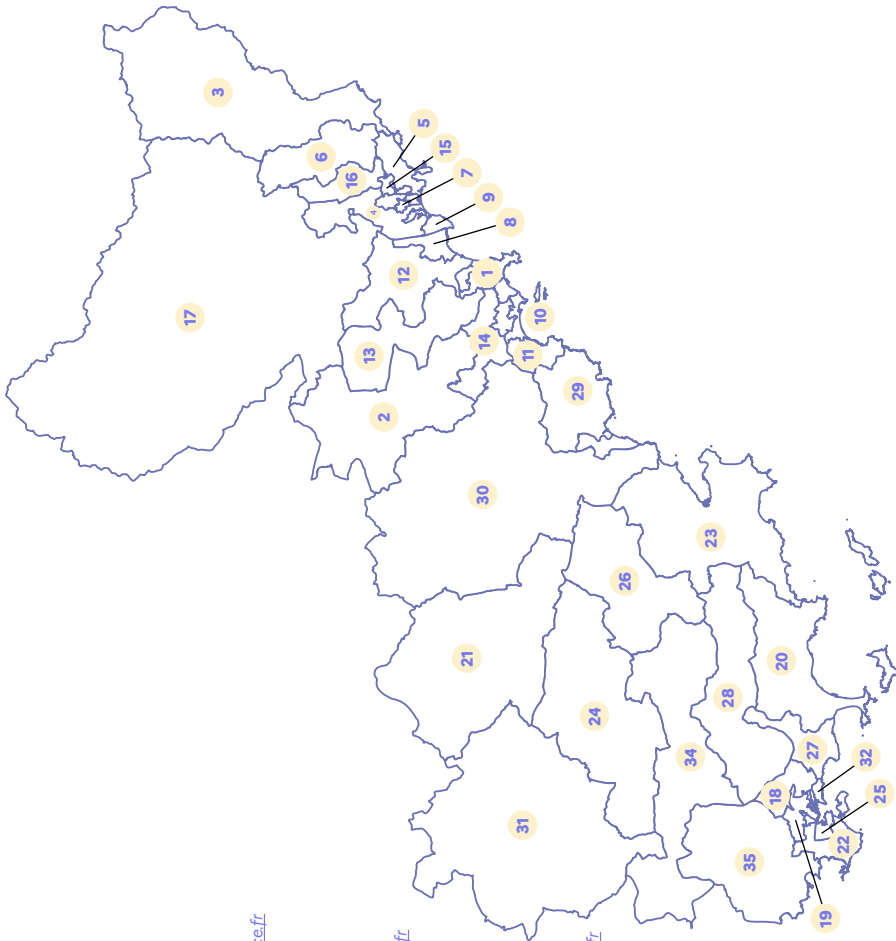
La carte des circonscriptions 1er degré

Var

- 18 Toulon 3
18-toulon3@ac-nice.fr
- 19 Toulon 1
19-toulon1@ac-nice.fr
- 20 Hyères
20-hyeres@ac-nice.fr
- 21 Draguignan
21-draguignan@ac-nice.fr
- 22 Six-Fours-les-Plages
22-six-fours-les-plages@ac-nice.fr
- 23 Cogolin
23-cogolin@ac-nice.fr
- 24 Brignoles
24-brignoles@ac-nice.fr
- 25 La Seyne-sur-Mer
25-la-seyne-sur-mer@ac-nice.fr
- 26 Le Muy
26-le-muy@ac-nice.fr
- 27 La Garde
27-la-garde@ac-nice.fr
- 28 Sollès-Pont
28-solles-pont@ac-nice.fr
- 29 St-Raphaël-Fréjus
29-st-raphael@ac-nice.fr
- 30 St-Paul-en-Forêt
30-st-paul-foret@ac-nice.fr
- 31 Saint-Maximin
31-st-maximin@ac-nice.fr
- 32 Toulon 2
32-toulon2@ac-nice.fr
- 33 Sanary
33-sanary@ac-nice.fr
- 34 Garéoult
34-gareoult@ac-nice.fr

Alpes-Maritimes

- 1 Antibes
1-antibes@ac-nice.fr
- 2 Grasse
2-grasse@ac-nice.fr
- 3 Menton
3-menton@ac-nice.fr
- 4 Nice 3
4-nice3@ac-nice.fr
- 5 Nice 1
5-nice1@ac-nice.fr
- 6 Nice 2
6-nice2@ac-nice.fr
- 7 Nice 5
7-nice5@ac-nice.fr
- 8 Cagnes-sur-Mer
8-cagnes@ac-nice.fr
- 9 Nice 4
9-nice4@ac-nice.fr
- 10 Cannes
10-cannes@ac-nice.fr
- 11 Le Cannet
11-le-cannet@ac-nice.fr
- 12 Vence
12-vence@ac-nice.fr
- 13 Valbonne
13-valbonne@ac-nice.fr
- 14 Val de Siagne
14-val-de-siagne@ac-nice.fr
- 15 Nice 6
15-nice6@ac-nice.fr
- 16 Nice 7
16-nice7@ac-nice.fr
- 17 Carros 3 Vallées
17-carros@ac-nice.fr



Comprendre notre organisation

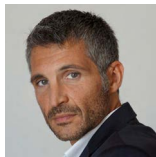


Le rectorat

Le rectorat est le siège administratif de l'académie. Placé sous l'autorité du recteur, représentant du ministre de l'Éducation nationale, il met en œuvre la politique éducative nationale dans les Alpes-Maritimes et le Var.

Les services du rectorat accompagnent la mise en œuvre de la politique éducative. Ils assurent notamment la gestion et l'accompagnement des personnels, la répartition des moyens, l'organisation des examens et concours, et contribuent au pilotage pédagogique de l'académie.

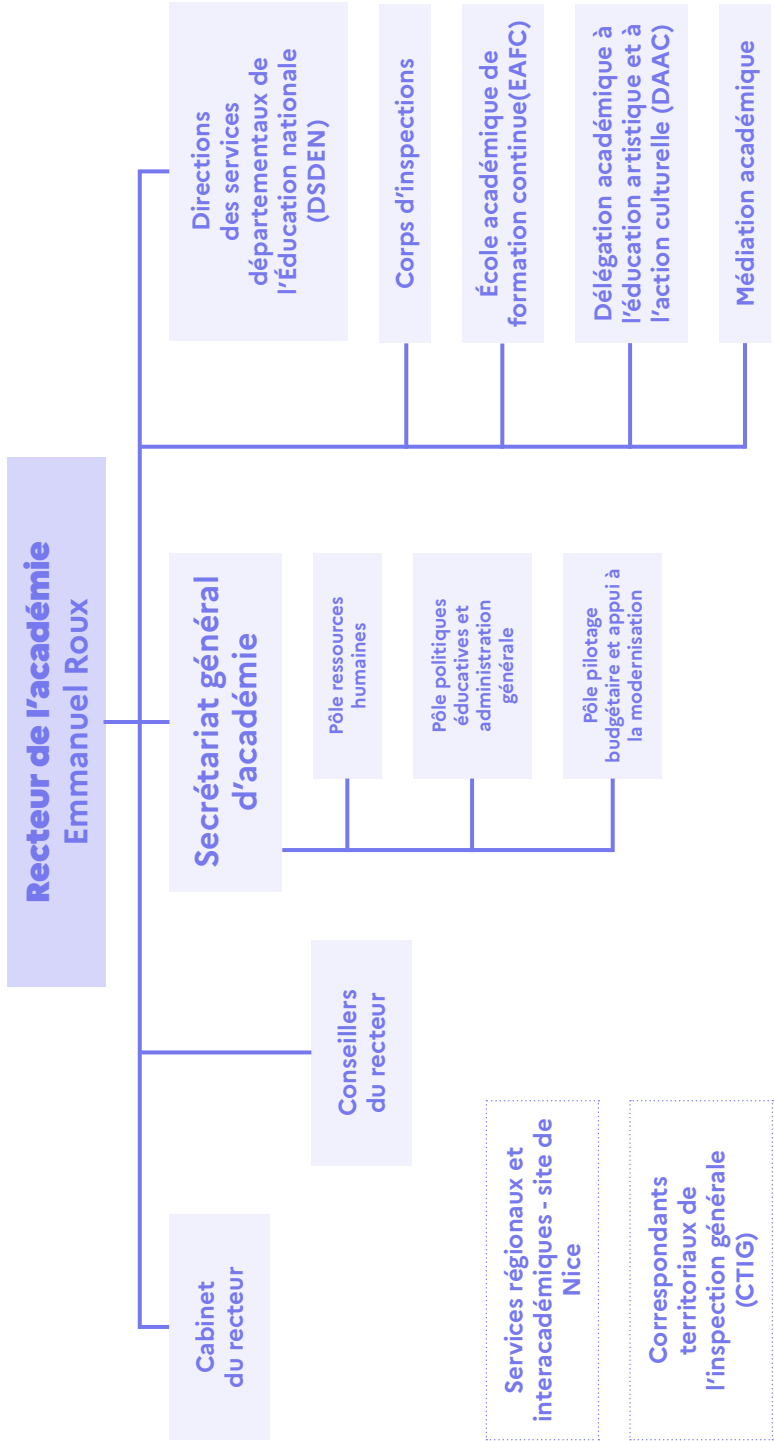
Le recteur dirige les services académiques, coordonne l'action des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) et veille au bon fonctionnement du service public de l'éducation. Il assure également le dialogue avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels.



**recteur
de l'académie de Nice**

Emmanuel Roux

Organigramme simplifié de l'académie de Nice



Organigramme complet sur www.ac-nice.fr/organigramme

Les DSDEN

La DSDEN, direction des services départementaux de l'Éducation nationale, met en œuvre la politique éducative dans chaque département. Placée sous l'autorité de l'IA-DASEN, elle constitue le relais de l'académie au niveau local et veille à l'application des orientations nationales. Elle accompagne les écoles et les établissements dans leur fonctionnement quotidien, soutient les équipes pédagogiques et contribue à la réussite des élèves. Elle assure notamment la gestion des personnels, la répartition des moyens, le suivi de la scolarité des élèves, ainsi que l'organisation administrative et pédagogique du premier degré et, en lien avec l'académie, du second degré.

DSDEN des Alpes-Maritimes

53 avenue Cap de Croix
06 181 Nice cedex 2
www.ac-nice.fr/dsden06
04 93 72 63 00

DSDEN du Var

Rue de Montebello - CS 71204
83070 Toulon Cedex
www.ac-nice.fr/dsden83
04 94 09 55 00

Les IA-DASEN

L'IA-DASEN, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale, représente le recteur au niveau du département. Il met en œuvre la politique éducative nationale et académique en tenant compte des spécificités locales. Il pilote les services départementaux et coordonne l'action des inspecteurs et des équipes administratives.

Il est notamment chargé de la gestion des personnels du premier degré, de la répartition des moyens et de l'organisation de la scolarité des élèves. Il veille au bon fonctionnement du service public d'éducation et travaille avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux pour assurer la cohérence des actions éducatives.



**IA-DASEN
des Alpes-Maritimes**

Laurent Le Mercier



**IA-DASEN
du Var**

Jean-Roger Ribaud

Organigramme simplifié de la DSDEN des Alpes-Maritimes

www.ac-nice.fr/dsden06



Organigramme simplifié de la DSDEN du Var

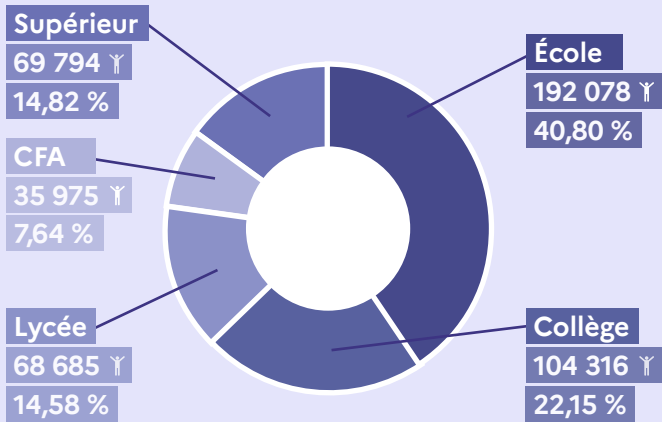
www.ac-nice.fr/dsden83



Les chiffres clés 2026

365 079 ÉLÈVES

sont scolarisés dans l'académie dans le public et le privé sous contrat.



1 110 ÉCOLES
177 COLLÈGES
89 LYCÉES dont 28 LP
2 UNIVERSITÉS
2 GRETA



39 629

PERSONNELS

(entrée scolaire 2024)



RÉUSSITE AUX EXAMENS

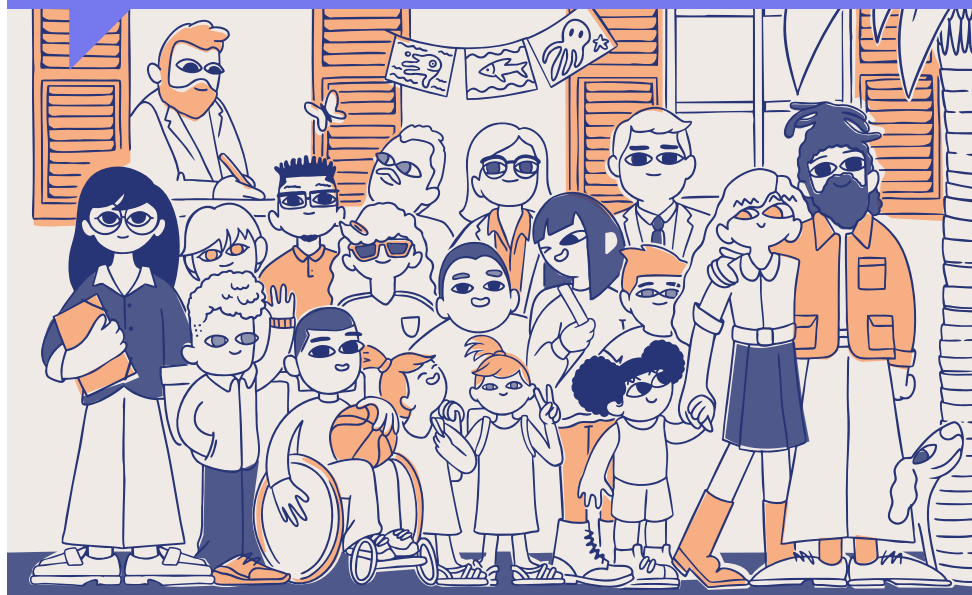


DNB
80,9 %



BACCALAURÉAT
91,7 %

Notre projet académique



Le projet académique 2025-2029 définit les grandes priorités de l'académie de Nice pour les quatre prochaines années.

Il fixe un cadre commun à l'action de tous les personnels, au service de la réussite des élèves et du bon fonctionnement des écoles, établissements et services.

Il s'articule autour de trois ambitions : accompagner chaque élève vers la réussite, œuvrer pour un climat scolaire serein et permettre à tous les personnels de s'épanouir

Cette feuille de route partagée permet à chacun de situer son action dans une dynamique collective, au plus près des besoins des élèves, des équipes et des territoires.



Téléchargez le projet académique sur :

www.ac-nice.fr/le-projet-academie-2025-2029

Votre vie professionnelle



Votre arrivée	p.15
Votre Numen	p.16
Votre messagerie professionnelle	p.16
Votre rémunération	p.17
Votre assurance maladie	p.18

Votre parcours professionnel	p.19
Les droits et obligations de l'agent public	p.19
Les guides par profil	p.20

Vos interlocuteurs	p.21
A qui m'adresser ?	p.21
RH de proximité	p.24
Suivi et évolution de carrière	p.25
Formation : EAFC	p.26

Santé, prévention et protection des personnels	p.27
---	------

Aides et avantages	p.29
---------------------------	------



Bienvenue dans votre académie !

Lors de votre arrivée, quelques démarches administratives sont nécessaires pour faciliter votre installation et vous permettre de prendre vos fonctions dans les meilleures conditions.

Vous n'êtes pas seul dans ces démarches : si vous exercez dans un établissement du second degré, le secrétariat de votre établissement vous guidera pas à pas. Dans les autres situations, votre service gestionnaire sera votre interlocuteur privilégié.

Ces formalités concernent tous les personnels, qu'ils soient enseignants ou non enseignants, stagiaires, titulaires ou contractuels.

Votre NUMEN

XX X XX XXXXXABC

Département
ou académie

G : 1^{er} degré
E : 2nd degré

Date entrée

5 chiffres et 3 lettres aléatoires

Exemple : 06G2512345ABC

Ce numéro unique et personnel, vous sera utile tout au long de votre parcours professionnel. Il vous permet notamment :

- d'activer votre messagerie professionnelle académique ;
- d'accéder à certains outils et services en ligne ;
- de gérer différentes démarches liées à votre carrière : concours, formations, mutation, etc.

Votre NUMEN vous est transmis par votre chef d'établissement si vous exercez dans un établissement public du second degré.

Dans les autres situations, il vous est communiqué par le service chargé de la gestion de votre dossier administratif.

Vous pouvez également en faire la demande auprès de ces mêmes personnes / services, soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est pas transmis par téléphone).

Votre messagerie professionnelle

Personnel administratif ou enseignant de l'académie, titulaire ou non, vous disposez d'une boîte de messagerie électronique professionnelle académique de type

prenom.nom@ac-nice.fr

Elle est assortie d'un **identifiant** composé de la première lettre du prénom suivie du nom, par exemple « jmartin » et d'un **mot de passe** qui doit obligatoirement être modifié par vous via <https://esterel.ac-nice.fr>.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la Direction régionale académique des systèmes d'information (DRASI) via [Esterel \(voir p.34\)](#).

Votre rémunération

- le traitement (salaire)
- le supplément familial de traitement (SFT) si vous avez des enfants
- éventuellement les indemnités ou primes

Votre traitement indiciaire dépend du corps auquel vous appartenez, de votre grade et de l'échelon atteint. À cet échelon correspond un indice qui détermine le montant de votre rémunération de base et situe votre progression dans la grille de carrière.

Ma fiche de paie



Les bulletins de paie des personnels de la fonction publique sont dématérialisés. Ils sont accessibles depuis l'ENSAP, l'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État.

À noter : si vous débutez dans la fonction publique, votre compte ENSAP n'est pas créé automatiquement. Vous devez l'activer vous-même, à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et d'un RIB.

Enfants à charge

Vous avez un ou plusieurs enfants à charge ?

Vous avez droit au supplément familial de traitement (SFT) sous certaines conditions.

Le SFT est un complément de rémunération versé à tout agent public (fonctionnaire ou contractuel en CDD ou en CDI) qui a au moins 1 enfant de moins de 20 ans à charge (au sens des prestations familiales).

Les conditions d'attribution du SFT varient selon que les 2 parents sont agents publics ou qu'un seul d'entre eux est agent public.

Rapprochez-vous de votre service gestionnaire. **(voir p.21).**

Votre affiliation à l'assurance maladie

■ Vous êtes fonctionnaire, stagiaire ou titulaire ?

Dès votre prise de fonction, vous devez vous affilier à la MGEN pour la gestion de votre régime de sécurité sociale.

Pour effectuer cette démarche, prenez contact avec la MGEN de votre département. Elle vous accompagnera dans les formalités nécessaires, notamment pour la création ou la mise à jour de votre carte Vitale et l'enregistrement de votre médecin traitant.

■ Vous êtes non titulaire ou contractuel ?

L'affiliation à la MGEN est vivement recommandée. Vous pouvez toutefois choisir de rester affilié à la CPAM.

La mutuelle MGEN



 **3676**

 **www.mgen.fr**

MGEN Alpes-Maritimes
17 avenue Jean Médecin
06000 NICE

455 Promenade des Anglais
Bâtiment Aéroport
06200 Nice

MGEN Var
19 avenue Frères Lumière
83160 La Valette du Var

Complémentaire santé

Depuis le 1er mai 2026, les personnels de l'Éducation nationale bénéficient d'un nouveau régime collectif de protection sociale complémentaire santé, géré par la MGEN. Ce contrat collectif est obligatoire pour les agents éligibles, sauf cas de dispense prévus par la réglementation.

■ Vous devrez finaliser votre parcours d'affiliation au nouveau contrat collectif santé, à partir du lien personnel transmis par la MGEN sur votre messagerie professionnelle ou par un autre canal.

■ Même si vous êtes déjà adhérent à la MGEN, cette démarche est nécessaire : elle permet de confirmer votre affiliation, de transmettre les informations utiles et de renseigner votre RIB.

Votre parcours professionnel



Droits et obligations de l'agent public

En tant que fonctionnaire ou agent de l'État, vous bénéficiez de droits et de libertés qui garantissent de bonnes conditions d'exercice de vos missions : liberté d'opinion, droit syndical, droit de grève, droit à la formation, à la rémunération, aux congés, à la protection de votre santé et, dans certaines situations, à la protection de l'administration.

En contrepartie, vous devez exercer vos fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Vous êtes également tenu au respect des principes de neutralité et de laïcité, au secret et à la discrétion professionnels, ainsi qu'à l'obéissance hiérarchique, sauf lorsqu'un ordre est manifestement illégal et compromet gravement l'intérêt public. Ces règles garantissent l'égalité des usagers et le bon fonctionnement du service public.

Dans l'expression de vos opinions en public et sur les réseaux sociaux vous devez faire preuve de mesure et ne pas porter atteinte au fonctionnement ou à l'image du service public. Cette obligation de réserve s'apprécie selon vos fonctions et les circonstances.

Presse : Si un journaliste vous contacte ou si une action de votre établissement suscite l'intérêt des médias, rapprochez-vous systématiquement de votre hiérarchie qui contactera la direction de la communication de l'académie. Celle-ci coordonnera les reportages en veillant au respect du droit à l'image des élèves et des personnels.

Les guides par profil

Pour aller plus loin, des guides complémentaires vous proposent des informations adaptées à votre statut et à votre situation professionnelle. Vous y trouverez des repères pratiques et les démarches spécifiques qui vous concernent.

personnels enseignants, d'éducation du 2nd degré et aux psychologues de l'Éducation nationale - titulaires

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

enseignants du 2nd degré titulaires sur zone de remplacement (TZR)

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

personnels enseignants, d'éducation du 2nd degré et aux psychologues de l'Éducation nationale - contractuels

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

professeurs de l'enseignement privé sous contrat

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

professeurs stagiaires 2nd degré

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

ATSS

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

ATSS contractuels

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

AESH

COUVERTURE DE L'ACADÉMIE DE NICE 2020-2027

enseignants du 1^{er} degré ?

Merci de vous rapprocher de votre circonscription (voir p.7) pour plus d'informations.

Vos interlocuteurs



À qui m'adresser ?

Selon votre situation, votre statut, votre contrat ou votre métier, différents interlocuteurs peuvent vous accompagner au sein de l'académie.

Ces pages vous aident à identifier le service à contacter en fonction de votre demande.

ma situation	contact RH
Personnel enseignant du 1er degré - 06	dipe06@ac-nice.fr 04 93 72 63 50
Personnel enseignant du 1er degré - 83	gestadminfin83@ac-nice.fr A à CALB : 04 94 09 62 83 CALC à DUS : 04 94 09 55 43 DUT à I : 04 94 09 55 44 J à MEND : 04 94 09 55 82 MENE à PAO : 04 94 09 62 84 PAP à SOS : 04 94 09 55 42 SOT à Z : 04 94 09 55 41

À qui m'adresser ?

ma situation	contact RH
Professeur des écoles stagiaire / lauréat CRPE - 06	dipe06@ac-nice.fr 04 93 72 63 50
Professeur des écoles stagiaire / lauréat CRPE - 83	gestadminfin83@ac-nice.fr A à CALB : 04 94 09 62 83 CALC à DUS : 04 94 09 55 43 DUT à I : 04 94 09 55 44 J à MEND : 04 94 09 55 82 MENE à PAO : 04 94 09 62 84 PAP à SOS : 04 94 09 55 42 SOT à Z : 04 94 09 55 41
Personnel enseignant du 2nd degré, personnel d'éducation ou d'orientation	dpegif1@ac-nice.fr dpegif2@ac-nice.fr 04 92 15 47 42 04 92 15 47 19
Professeur stagiaire du 2nd degré	dpegif1@ac-nice.fr dpegif2@ac-nice.fr 04 92 15 47 19
Enseignant du secteur privé sous contrat	dep@ac-nice.fr 04 93 53 72 61
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'Éducation nationale (ATSS) et Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation (ITRF)	Personnels de catégorie A ce.gestion-rh-encadrement@ac-nice.fr 06 : 04 93 53 72 42 83 : 04 93 53 70 81 Personnels de catégorie B et C ce.gestion-rh-atss@ac-nice.fr 04 93 53 73 77 04 93 53 70 82 04 93 53 73 18 04 93 53 70 80
Personnel de direction, IA-IPR, IEN, emploi fonctionnel	ce.gestion-rh-encadrement@ac-nice.fr 06 : 04 93 53 73 48 83 : 04 93 53 73 49
Personnel contractuel – enseignement, éducation, orientation, PsyEN	ce.remplacement@ac-nice.fr 04 93 53 71 47 04 93 53 46 89

À qui m'adresser ?

ma situation	contact RH
Personnel contractuel - fonctions administratives, techniques, sociales ou de santé	remplacement-atss@ac-nice.fr 06 : 04 93 53 72 41 83 : 04 93 53 73 75
AESH – Alpes-Maritimes	dsden06-nontitulaires@ac-nice.fr 04 93 72 64 09
AESH – Var	aesh83@ac-nice.fr A à BUL : 04 94 09 56 09 BUM à DUR : 04 94 09 55 50 DUS à GRE : 04 94 09 55 83 GRI à HAN : 04 94 09 55 86 HAO à MA : 04 94 09 55 30 MB à ROUJ : 04 83 16 62 93 ROUK à Z : 04 94 09 55 32

Le département des RH de proximité est un service personnalisé d'information, de conseil et d'accompagnement ouvert à tous les personnels, quels que soient leur métier ou leur statut. Il permet d'échanger de manière confidentielle avec un conseiller sur son parcours professionnel, ses conditions de travail, un projet de mobilité, de formation ou d'évolution de carrière.

Il complète l'action des services gestionnaires, chargés notamment des démarches administratives liées à la carrière, à la rémunération ou aux congés. Dans l'académie de Nice, les demandes peuvent être effectuées à tout moment grâce à l'application Proxi RH via [Esterel \(voir p.34\)](#).

Les Référents réseaux ressources humaines de proximité (3RHP)

Implantés sur les différents réseaux pédagogiques de l'académie, les référents réseaux RH de proximité (3RHP) assurent une réponse de proximité et de 1er niveau aux agents qui les sollicitent, par le biais de la plateforme « ProxiRH », sur des questionnements RH liés à l'activité professionnelle.

application Proxi RH
via [Esterel \(voir p.34\)](#).

Les conseillers ressources humaines de proximité (CRHP)

Un dans chaque département, ils animent le réseau départemental des 3RHP. Ils accompagnent les personnels orientés vers eux par les 3RHP et ceux qui les sollicitent directement.

- Ils apportent un appui managérial aux personnels d'encadrement pour le traitement de situations particulières d'agents et relaient leur analyse au DRHP.
- Ils occupent la fonction de référent départemental égalité professionnelle.
- Ils font partie des cellules «stop violences» et «facilitation».

application Proxi RH
via [Esterel \(voir p.34\)](#).

Vous êtes enseignant, personnel d'éducation ou psychologue de l'Éducation nationale ?

Au cours de votre parcours, vous bénéficiez de trois rendez-vous de carrière. Ces temps d'échange permettent de faire le point sur votre expérience professionnelle, les compétences développées et vos perspectives d'évolution.

Ils associent l'agent, l'inspecteur et, pour les personnels exerçant dans le second degré ou dans l'enseignement privé sous contrat, le chef d'établissement.

À tout moment, vous pouvez également solliciter une visite conseil auprès de votre inspecteur. Les conseillers RH de proximité sont aussi à votre écoute pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos questionnements professionnels.

Le conseil en mobilité carrière (CMC)

Le CMC a notamment vocation à :

- vous aider et vous accompagner lors de changements organisationnels, vous conseiller tout au long de votre carrière,
- vous apporter un éclairage dans des choix de postes valorisant vos compétences et votre potentiel.

Le CMC intègre également la fonction de conseil en évolution professionnelle concernant la construction de votre parcours et vos perspectives de mobilité dans le cadre de la mise en oeuvre de ce parcours.

cmc@ac-nice.fr

Vous êtes personnel administratif, technique, social, de santé ou d'encadrement ?

Vous bénéficiez d'un entretien professionnel annuel avec votre responsable hiérarchique. Cet échange permet de fixer les objectifs de l'année, d'évaluer les résultats obtenus et d'identifier les compétences mobilisées dans vos missions.

Il permet également d'échanger sur vos points forts, vos besoins de formation, vos marges de progression et vos perspectives d'évolution professionnelle.

Cet entretien concerne notamment les personnels des filières administrative, technique, sociale et de santé, ainsi que les personnels d'encadrement.

Mission académique de l'encadrement (MAE)

Vous souhaitez évoluer vers des fonctions d'encadrement supérieur et êtes soutenu par votre hiérarchie ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement de la MAE. Un parcours de formation spécifique et individuel, modulable, adapté à vos besoins, pendant une période de 3 ou 4 ans est proposé par l'école académique de la formation continue. Il comprend une partie «*culture commune*» pour tous et une partie relative au «*domaine métier*» visé. Des phases d'apprentissage entre pairs, d'immersion et de mentorat sont aussi proposées pour vous permettre d'affiner et de confirmer votre projet

promotiolamelamobilite@ac-nice.fr

Formation : L'EAFC

L'École académique de la formation continue accompagne les personnels de l'académie de Nice tout au long de leur parcours professionnel. Elle propose une offre de formation adaptée aux différents métiers de l'Éducation nationale : enseignants, personnels d'éducation, PsyEN, AESH, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, personnels d'encadrement.

Les formations peuvent répondre à des besoins individuels ou collectifs. Elles permettent de développer ses compétences, d'approfondir sa culture professionnelle, d'échanger entre pairs et d'être accompagné dans l'évolution de ses pratiques. L'EAFC propose également des formations de proximité, organisées au plus près des établissements, des réseaux ou des bassins, afin de répondre aux besoins des équipes.

L'offre de formation est accessible depuis l'espace dédié de l'EAFC sur le site académique. Elle s'inscrit dans une logique de formation continue tout au long de la carrière, avec des parcours construits selon les missions, les besoins et les projets professionnels des personnels.

École académique de la formation continue EAFC

equipe-eafc@ac-nice.fr

04 93 53 70 70

Rectorat de l'académie de Nice, 53
av. Cap de Croix, 06181 Nice cedex 2

en savoir plus : **www.ac-nice.fr/eaftc**

Santé, prévention et protection des personnels

Les services en charge de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

L'académie de Nice met à disposition des personnels plusieurs interlocuteurs pour les questions liées à la santé au travail, à la prévention des risques professionnels, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail.

Le service de santé des personnels assure le suivi médical des agents, peut proposer des aménagements de poste et conseille les personnels sur les situations ayant un impact sur leur santé au travail. La prise de rendez-vous médical peut se faire via Esterel. Il peut également orienter les agents vers les interlocuteurs adaptés et contribuer aux démarches de prévention collective.

Service santé des personnels :

sante@ac-nice.fr
04 93 53 73 17

Conseiller de prévention académique/risques majeurs :

cpa@ac-nice.fr
risques-majeurs@ac-nice.fr
04 93 53 71 66 / 06 10 60 12 15

Inspectrice santé et sécurité au travail : isst@ac-nice.fr

04 92 15 47 14 / 06 03 05 46 81

IPCS :

ipcs@ac-nice.fr
04 92 15 47 43 / 06 86 36 24 76

Personnel en situation de handicap

L'académie de Nice dispose d'un correspondant handicap pour accompagner les personnels en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé ayant un impact sur leur activité professionnelle.

Il informe, conseille et oriente les agents sur les démarches possibles, les aménagements de poste, les aides mobilisables et les dispositifs d'accompagnement existants.

correspondant-handicap@ac-nice.fr

Maintien dans l'emploi :

Des mesures de compensation pour le maintien en emploi existent : aménagement du poste de travail ou du parcours professionnel, affectation sur un poste adapté, soutien dans vos démarches de mobilité, prévention des situations en risque d'inaptitude, accompagnement au reclassement. Ces dispositifs sont mobilisés selon votre situation, avec l'appui des services compétents de l'académie.

adaptationduposte@ac-nice.fr

Le service social des personnels

Le service social des personnels accompagne les agents de l'Éducation nationale, en activité ou à la retraite.

Les assistants de service social accueillent, écoutent, informent et orientent les personnels. Ils peuvent proposer un accompagnement dans les situations professionnelles, personnelles, familiales, médicales ou financières, dans le respect de la vie privée et du secret professionnel.

Ils interviennent à la demande de l'agent, de sa famille, de l'administration ou d'un partenaire, en lien avec les services académiques et les partenaires de l'Éducation nationale.

Le service social des personnels peut notamment accompagner les agents dans les domaines suivants : prise de poste, reconversion, adaptation au poste de travail, mobilité liée à une situation sociale ou familiale difficile, accès aux soins, handicap, logement, garde d'enfant, séparation, décès, endettement, difficultés matérielles ou accompagnement budgétaire.

Contact :
social-personnels@ac-nice.fr
Alpes-Maritimes : 04 93 53 70 70
Var : 04 94 09 55 00

Aide psychologique

Les personnels de l'académie de Nice peuvent bénéficier d'un accompagnement psychologique confidentiel grâce au réseau Prévention, aide et suivi - P.A.S.

Ce dispositif permet aux agents rencontrant des difficultés personnelles ou professionnelles d'être accueillis, écoutés et accompagnés par un psychologue, dans un lieu neutre et dans le respect de la vie privée et du secret professionnel. Le réseau P.A.S. est accessible à tous

les personnels de l'Éducation nationale, titulaires ou non titulaires, adhérents ou non à la MGEN, en activité ou en congé pour maladie.

Dans l'académie de Nice, les espaces d'accueil et d'écoute sont situés à Nice, Fréjus et La Valette.

réseau P.A.S : Prévention, aide et suivi
0 805 500 005 (numéro gratuit)

Cellule stop violence

Vous vous estimez victime (ou témoin) d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes ?

Adressez-vous à la cellule stop violences via l'adresse :
stop.violences@ac-nice.fr

Aides et avantages



En tant que personnel de l'Éducation nationale, vous pouvez bénéficier d'aides et de dispositifs pour faciliter votre quotidien.

Ils peuvent concerner le logement, les déplacements, les loisirs, les vacances, la culture, la famille ou l'accompagnement social.

Les aides au logement

Logement social :

Les personnels de l'Éducation nationale peuvent, sous certaines conditions, prétendre à l'attribution d'un logement social réservé par le préfet de département, dans le cadre du contingent fonctionnaire.

Les démarches à effectuer :

- Déposez votre demande de logement social en ligne sur le site national dédié www.demande-logement-social.gouv.fr

- À l'enregistrement de votre demande, vous recevrez une attestation comportant un numéro unique départemental.

- Constituez ensuite un dossier auprès du correspondant logement de votre département d'affectation, en joignant les pièces demandées.

L'attribution d'un logement dépend de votre situation sociale, économique et familiale, ainsi que des disponibilités proposées par les bailleurs sociaux.

Dispositif académique d'aide au logement :

Cette aide est réservée aux agents stagiaires, titulaires, apprentis, contractuels (contrats supérieurs à six mois).

Elle peut être sollicitée à la suite d'un changement d'origine familiale, médicale, professionnelle ou dans le cas de l'attribution d'un logement social.

Retrouver le dossier en ligne sur portail-nice.colibris.education.gouv.fr

en savoir plus :

www.ac-nice.fr/guide-du-logement

En cas de nécessité, vous pouvez contacter : action-sociale@ac-nice.fr

Les aides à l'installation

Vous êtes nouvellement nommé dans l'académie ?

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide à l'installation des personnels de l'État, appelée AIP. Elle s'adresse notamment aux agents qui intègrent la fonction publique de l'État ou qui sont affectés dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette aide peut contribuer à financer les premières dépenses liées à votre installation dans un logement, comme le premier mois de loyer, les frais d'agence, le dépôt de garantie ou les frais de déménagement.

Vous changez de situation ou vous vous installez dans un nouveau logement ?

L'académie de Nice propose également une aide académique à l'installation. Elle peut être sollicitée, sous conditions, par les agents stagiaires, titulaires, apprentis ou contractuels, notamment à la suite d'un changement de situation familiale, médicale ou professionnelle, ou dans le cadre de l'attribution d'un logement social.

La demande s'effectue via le portail Colibris de l'académie de Nice.

portail-nice.colibris.education.gouv.fr

Vous changez d'affectation ?

Si vous changez de résidence administrative à la suite d'une nouvelle affectation, vous pouvez, sous conditions, prétendre à l'indemnité forfaitaire de changement de résidence. Cette indemnité peut prendre en charge une partie des frais liés au transport des personnes et au déménagement du mobilier.

Ces aides sont soumises à des conditions d'éligibilité, de ressources et de délais. Elles ne sont pas automatiquement accordées et ne sont pas toujours cumulables entre elles. Pour connaître les démarches à effectuer, consultez le guide du logement de l'académie de Nice (www.ac-nice.fr/guide-du-logement) ou rapprochez-vous du service d'action sociale.

Les aides au transport

Transport en commun

Si vous utilisez les transports en commun ou un service public de location de vélo pour vous rendre sur votre lieu de travail, une partie de votre abonnement peut être prise en charge.

L'administration rembourse 75 % du coût de l'abonnement, dans la limite du plafond mensuel (104,04€ par mois en 2026) prévu par la réglementation. Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas concernés.

Pour connaître les modalités de remboursement et effectuer votre demande, consultez les informations disponibles sur l'intranet académique Esterel ou rapprochez-vous du secrétariat de votre établissement ou de votre service gestionnaire.

Forfait mobilité durable

Si vous utilisez un mode de transport durable pour vos trajets domicile-travail, vous pouvez, sous conditions, bénéficier du forfait mobilités durables.

Ce dispositif concerne notamment les déplacements effectués à vélo, en covoiturage, avec un engin de déplacement personnel motorisé ou via certains services de mobilité partagée.

Son montant dépend du nombre de jours d'utilisation dans l'année :

- de 30 à 59 jours : 100 € ;
- de 60 à 99 jours : 200 € ;
- à partir de 100 jours : 300 €.

La demande s'effectue en fin d'année, au plus tard le 31 décembre, au moyen d'une déclaration sur l'honneur. Le forfait est versé l'année suivante.

Il peut se cumuler avec la prise en charge partielle d'un abonnement de transport en commun ou d'un abonnement à un service public de location de vélos.

Pour connaître les modalités de demande dans l'académie de Nice, consultez l'intranet académique Esterel ou rapprochez-vous du secrétariat de votre établissement ou de votre service gestionnaire.

Déplacements occasionnels

Dans le cadre de vos missions, vous pouvez être amené à vous déplacer ponctuellement, sur convocation ou ordre de mission.

L'application Chorus DT permet de gérer les déplacements temporaires et le remboursement des frais pris en charge par l'administration.

L'accès se fait depuis l'intranet académique [Esterel \(voir p.34\)](#). En cas de doute, rapprochez-vous du secrétariat de votre établissement ou de votre service gestionnaire.

le Pass Éducation



Le Pass Éducation permet aux personnels de l'Éducation nationale d'accéder gratuitement aux collections permanentes de nombreux musées et monuments nationaux.

Il favorise l'accès à la culture et accompagne la préparation de projets pédagogiques, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Dans l'académie de Nice, il peut par exemple être utilisé :

- **dans le Var** : à l'Abbaye du Thoronet, au Cloître de la cathédrale de Fréjus, au Fort de Brégançon, au Musée de l'Artillerie ou au Musée national de la Marine de Toulon ;
- **dans les Alpes-Maritimes** : au Musée national Marc Chagall, au Musée national du Sport, au Musée Fernand-Léger, au Musée Picasso La Guerre et la Paix, au Monastère de Saorge ou encore au Trophée d'Auguste à La Turbie.

Renseignez-vous auprès de votre école, établissement ou service d'affectation pour connaître les modalités de remise ou de validation du Pass Éducation.

Préau



Préau est l'association nationale des personnels de l'Éducation nationale. Elle propose aux agents actifs et retraités des offres à tarifs préférentiels dans différents domaines : culture, loisirs, sport, vacances, tourisme ou vie quotidienne.

L'adhésion est gratuite et se fait en ligne avec votre adresse de messagerie professionnelle.

Plus d'info sur preau.education.fr

Chèque-Vacances



Les chèques-vacances sont une prestation d'action sociale destinée à aider les agents de l'État à financer leurs vacances, loisirs, activités culturelles ou sportives.

Le dispositif repose sur une épargne constituée par l'agent pendant plusieurs mois, complétée par une participation de l'État. Cette participation varie selon les ressources et la situation familiale.

La participation de l'État peut représenter 10 % à 35 % de l'épargne constituée par l'agent, selon sa situation.

Plus d'info sur cheque-vacances.com

Informations pratiques

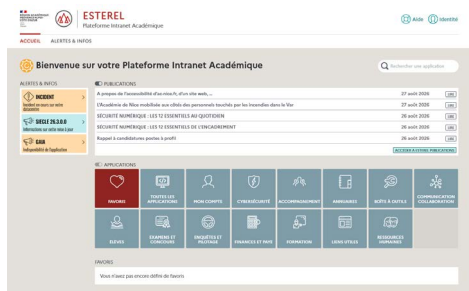


Vos outils	p.34
La plateforme ESTEREL.....	p.34
La plateforme COLIBRIS.....	p.35
Communication digitale.....	p.36
Contacts	p.37
Calendrier	p.38
Sigles	p.39



Esterel, dont le nom fait référence au massif reliant le Var aux Alpes-Maritimes, est le portail intranet de l'académie de Nice. Accessible avec les identifiants académiques, il regroupe les informations administratives, les services en ligne et les applications métiers utiles aux personnels dans l'exercice de leurs missions.

Depuis Esterel, vous pouvez notamment consulter votre messagerie professionnelle, accéder à votre dossier agent, à I-Prof, aux applications métiers, aux outils collaboratifs et aux informations internes de l'académie.



<https://esterel.ac-nice.fr>

Besoin d'assistance ?

Problème technique, fournitures, question RH, examens et concours ?

Connectez-vous à Esterel, le portail intranet académique, avec vos identifiants académiques et déposez un **ticket Verdon**.

En trois clics, vous pourrez alors :

- Sélectionner un domaine de service
- Sélectionner une thématique
- Choisir un service
- Saisir votre demande dans le formulaire simplifié

Intracom

Intracom est l'espace d'information interne de l'académie de Nice, accessible depuis Esterel.

Il permet aux personnels de retrouver des contenus utiles à leur activité professionnelle : circulaires, formulaires, enquêtes, avis, documents administratifs et informations internes.

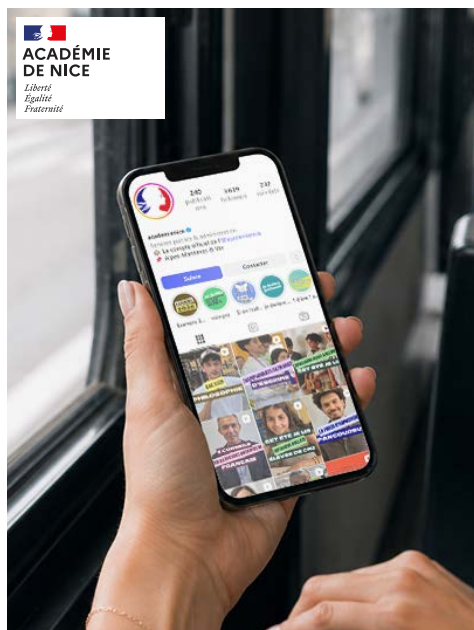
C'est un espace à consulter régulièrement pour suivre les informations et démarches propres à l'académie.

la plateforme COLIBRIS

Colibris est une plateforme numérique de l'Éducation nationale qui permet aux personnels d'effectuer certaines démarches administratives et RH en ligne : dépôt de documents, candidatures, demandes de mobilité, recours ou participation à différentes campagnes. Elle permet également de suivre l'avancement des demandes transmises aux services gestionnaires

Dans l'académie de Nice, Mon Portail RH devient progressivement, depuis janvier 2026, le point d'entrée principal pour les services et démarches de ressources humaines. Certaines procédures nationales ou académiques peuvent toutefois rester accessibles sur Colibris.

Communication digitale, académie de Nice



Gérés par la direction de la communication, le site www.ac-nice.fr et les réseaux sociaux de l'académie de Nice proposent des informations utiles sur la vie de l'académie : actualités des écoles et établissements, scolarité, examens, orientation, inscriptions, aides, démarches administratives, concours et recrutements. Ils valorisent également les projets éducatifs menés dans les Alpes-Maritimes et le Var, les réussites des élèves et des personnels, ainsi que les grandes priorités de la politique éducative.

Retrouvez-nous sur :



www.ac-nice.fr



[@academie-de-nice](https://www.linkedin.com/company/academie-de-nice)



[@academienice](https://www.instagram.com/academienice)



[@AcademieNice](https://twitter.com/AcademieNice)

Communication digitale, Éducation nationale

Education.gouv.fr et les réseaux sociaux du ministère de l'Éducation nationale présentent des informations sur le système éducatif : programmes, diplômes, formations, filières, inscriptions, bourses, aides, concours, métiers de l'éducation et ressources pédagogiques.

Ils diffusent également les actualités du ministère, les réformes en cours et les grandes orientations de la politique éducative.



www.education.gouv.fr



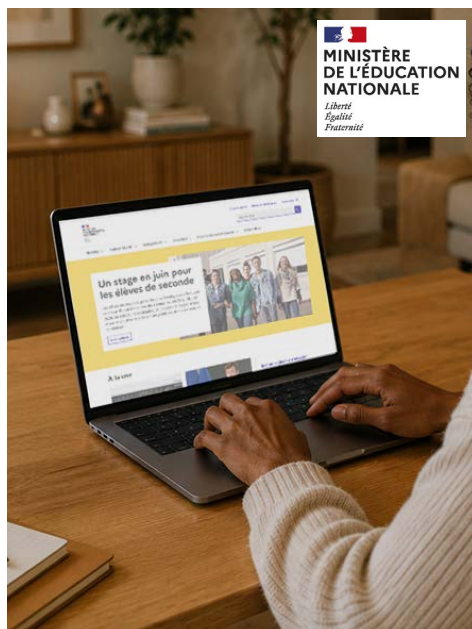
[@ministere-education-nationale](https://www.linkedin.com/company/ministere-education-nationale)



[@education_gouv](https://www.instagram.com/education_gouv)



[@education_gouv](https://twitter.com/education_gouv)





Rectorat de l'académie de Nice

Rectorat de l'académie de Nice
53 avenue Cap de Croix
06 181 Nice cedex 2



www.ac-nice.fr



04 93 53 70 70

DSDEN

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale des Alpes-
Maritimes**

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
04 93 72 63 00
www.ac-nice.fr/dsden06

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale du Var**

Rue de Montebello - BP 1204
83070 Toulon cedex
04 94 09 55 00
www.ac-nice.fr/dsden83

Services, directions, délégations et pôles académiques

Action sociale des personnels	Informe et accompagne les personnels : logement, famille, aides financières, loisirs et situations difficiles	action-sociale@ac-nice.fr
CARDIE	Cellule académique recherche-développement, innovation et expérimentation <i>Accompagne les projets d'innovation et d'expérimentation pédagogiques.</i>	cardie0683@ac-nice.fr
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs	ce.casnav@ac-nice.fr
Cellule recrutement	Développe l'attractivité de l'académie comme employeur et assure la promotion de ses métiers.	recrutement-rh@ac-nice.fr
DAAC	Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle <i>Impulse et accompagne les projets artistiques et culturels menés dans les écoles et établissements.</i>	ce.daac@ac-nice.fr
DAEMI	Délégation académique à l'éducation aux médias et à l'information <i>Accompagne l'éducation aux médias et à l'information.</i>	clemi@ac-nice.fr
DAF	Direction des Affaires Financières <i>Gère le budget, les actes financiers, les indemnités et les mobilités des personnel.</i>	04 93 53 70 70
DAVLC	Délégation / délégué académique à la vie lycéenne et collégienne <i>Accompagne la participation et l'engagement des élèves et assure notamment le suivi des instances de la vie lycéenne.</i>	davlc@ac-nice.fr
DEC	Direction des examens et concours <i>Organise et accompagne notamment les aménagements d'examens</i>	ce.dec@ac-nice.fr
DEP	Département de l'enseignement privé <i>Pilote la gestion et les ressources humaines des maîtres des établissements privés sous contrat.</i>	dep@ac-nice.fr
DEPAT	Direction de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	gestion-rh-atss@ac-nice.fr gestion-rh-encadrement@ac-nice.fr
DPE	Direction des personnels enseignants <i>Assure la gestion administrative et financière, la mobilité, les promotions et le remplacement des enseignants</i>	dir.dpe@ac-nice.fr
DIRCOM	Direction de la communication <i>Pilote la communication institutionnelle de l'académie, les relations presse et la valorisation.</i>	dir.communication@ac-nice.fr

Services, directions, délégations et pôles académiques

E AFC	École académique de la formation continue <i>Conçoit et accompagne la formation continue de l'ensemble des personnels tout au long de leur carrière.</i>	equipe-eafc@ac-nice.fr
PAVR	Pôle académique Valeurs de la République <i>Accompagne les équipes sur la laïcité, le civisme, les mémoires et les atteintes aux valeurs de la République.</i>	eavr@ac-nice.fr
Pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire	<i>Pilote la prévention, la détection et le traitement des situations de harcèlement</i>	harcèlement@ac-nice.fr
Pôle RH	Pôle Ressources humaines <i>Pilote la gestion, l'accompagnement, le recrutement, la carrière et la rémunération des personnels.</i>	drh@ac-nice.fr
SIA-AJ	Service interacadémique des affaires juridiques <i>Conseille et accompagne les services et établissements sur les questions juridiques et les contentieux.</i>	siaaj@region-academique-paca.fr
Service du remplacement 2nd degré	<i>Assure le remplacement des enseignants, CPE et PsyEN dans les collèges et lycées de l'académie.</i>	remplacement@ac-nice.fr
Service social en faveur des personnels	<i>Écoute, informe, oriente et accompagne les personnels dans les domaines professionnel, familial, économique et social.</i>	ce.social-personnels@ac-nice.fr

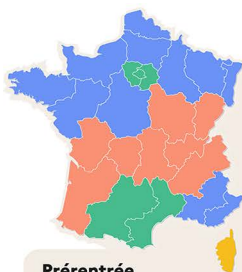
Services et directions interacadémiques

DIASEP	Direction interacadémique des statistiques, des études et de la prospective <i>Produit et analyse les données statistiques de l'académie</i>	ce.diasep@ac-nice.fr
SIA-AJ	Service interacadémique des affaires juridiques <i>Conseille et accompagne les services et établissements sur les questions juridiques et les contentieux.</i>	siaaj@region-academique-paca.fr

Directions et délégations régionales académiques

DRAAE	Direction régionale académique des achats de l'État <i>Coordonne les achats publics et accompagne les services dans leurs procédures de commande publique</i>	ce.draae@region-academie-paca.fr
DRAESRI	Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation <i>Pilote les politiques relatives à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation et à la vie étudiante.</i>	ce.draesri@region-academie-paca.fr
DRAFPE	Délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement <i>Pilote et coordonne la formation des personnels d'encadrement de la région académique.</i>	equipe-eafc@ac-nice.fr
DRAFPIC	Délégation / Direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue <i>Pilote et accompagne la politique régionale de formation professionnelle, de la voie professionnelle.</i>	ce.drapic@region-academie-paca.fr
DRAIO	Direction régionale académique de l'information et de l'orientation <i>Pilote les politiques d'information, d'orientation et d'accompagnement des parcours scolaires et de formation.</i>	ce.draio@region-academie-paca.fr
DRANE	Direction régionale académique du numérique éducatif <i>Accompagne les usages pédagogiques du numérique et met en œuvre la stratégie numérique éducative régionale.</i>	ce.drane@region-academie-paca.fr
DRAPIE	Direction régionale académique de la politique immobilière de l'État <i>Coordonne la stratégie immobilière et les opérations concernant le patrimoine de l'État.</i>	ce.drapie@region-academie-paca.fr
DRAREIC	Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération <i>Accompagne les projets européens, les mobilités et les partenariats des établissements et des personnels.</i>	ce.drareic@region-academie-paca.fr
DRASI	Direction régionale académique des systèmes d'information <i>Gère les systèmes d'information et les services numériques.</i>	ce.draasi@region-academie-paca.fr

Calendrier



ZONE A

Besançon,
Bordeaux,
Clermont-Ferrand,
Dijon, Grenoble,
Limoges,
Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille,
Amiens, Lille,
Nancy-Metz,
Nantes, Nice,
Normandie,
Orléans-Tours,
Reims, Rennes,
Strasbourg

ZONE C

Créteil,
Montpellier,
Paris, Toulouse,
Versailles

CORSE

**Prérentrée
des enseignants**

Lundi 31 août 2026

Mardi
1^{er} septembre 2026

**Rentrée scolaire
des élèves**

Mardi 1^{er} septembre 2026

Jeudi
3 septembre 2026

**Vacances
de la Toussaint**

Fin des cours : samedi 17 octobre 2026
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2026

**Vacances
de Noël**

Fin des cours : samedi 19 décembre 2026
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2027

**Vacances
d'hiver**

Fin des cours :
samedi
13 février 2027
Reprise des cours :
lundi
1^{er} mars 2027

Fin des cours :
samedi
20 février 2027
Reprise des cours :
lundi
8 mars 2027

Fin des cours :
samedi
6 février 2027
Reprise des cours :
lundi
22 février 2027

Fin des cours :
samedi
13 février 2027
Reprise des cours :
lundi
1^{er} mars 2027

**Vacances
de printemps**

Fin des cours :
samedi
10 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
26 avril 2027

Fin des cours :
samedi
17 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
3 mai 2027

Fin des cours :
samedi
3 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
19 avril 2027

Fin des cours :
samedi
10 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
26 avril 2027

**Vacances
d'été**

Fin des cours : samedi 3 juillet 2027

SEPTEMBRE 2026

- 1er septembre
- Rentrée des élèves
- À partir du 7 septembre
- Évaluations nationales
- 16 septembre
- Journée nationale du sport scolaire
- 29 septembre au 9 octobre
- Élections des délégués de classe
- Tout au long du mois
- Nouveaux programmes de maternelle et poursuite du déploiement des programmes révisés en CP, CM1 et 5e
- Lancement du plan École durable 2030
- Présentation de la charte Parents-École
- Déploiement du cadre d'usage de l'intelligence artificielle pour les personnels

OCTOBRE 2026

- 9 et 10 octobre
- Élections des représentants des parents d'élèves
- Octobre
- Hommages à Samuel Paty et Dominique Bernard

NOVEMBRE 2026

- 5 novembre
- Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'École
- Semaine du 11 novembre
- Commémoration de l'Armistice et travail de mémoire
- 16 au 22 novembre
- Semaine de l'industrie
- Novembre
- Forum des métiers de l'éducation
- Novembre et décembre
- Semaine de l'orientation et des métiers

DÉCEMBRE 2026

- 30 novembre au 5 décembre
- Semaine des lycées professionnels
- 9 décembre
- Journée de la laïcité à l'École

JANVIER 2027

- 11 au 22 janvier
- Évaluations nationales de mi-CP
- Janvier
- Semaine de la formation continue
- Janvier et février
- Premières épreuves du Concours général du collège pour les élèves de 3^e

FÉVRIER 2027

- 9 février
- Internet Safer Day

MARS 2027

- Semaine du 8 mars
- Semaine de l'égalité filles-garçons
- Semaine des mathématiques
- 15 au 28 mars
- Semaine de la presse et des médias dans l'École
- Autour du 21 mars
- Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme
- Fin mars – début avril
- Semaine olympique et paralympique

AVRIL 2027

- 11 au 17 avril
- Semaine des sciences

MAI 2027

- Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (CEDRE) 2027

JUIN 2027

- 14 juin
- Début des épreuves du baccalauréat (philosophie)
- 15 juin
- Épreuve écrite anticipée de français
- 24 juin
- Début des épreuves du DNB

JUILLET 2027

- 3 juillet
- Vacances d'été
- 6 juillet
- Résultats du baccalauréat

Les sigles

AAE	Attaché d'administration de l'Etat
ADJAENES	Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
APAE	Attaché principal d'administration de l'État
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
ATSS	(Personnels) Administratifs, techniques, sociaux et de santé
CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CAFOC	Centre académique de formation continue
CANOPE	Opérateur national de la formation tout au long de la vie des enseignants
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
CDI	Centre de documentation et d'information
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLD	Congé de longue durée
CLM	Congé de longue maladie
COP	Conseiller d'orientation psychologue
CPE	Conseiller principal d'éducation
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CTA	Comité technique académique
CTSS	Conseiller technique de service social
CSA	Comité social d'administration académique
CVL	Conseil des délégués pour la vie lycéenne
DAAC	Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
DRANE	Direction régionale académique du numérique éducatif
DRAREIC	Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération
DAVL	DAVLC – Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne
DEC	Département des examens et concours
DRASI	Direction régionale académique des systèmes d'information
DRH	Direction des ressources humaines
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
EPLE	Etablissement public local d'enseignement
EAFC	Ecole académique de la formation continue
GIP-FIPAN	Groupe d'intérêt public Formation et insertion professionnelles de l'académie de Nice
GRETA	Groupe d'établissements
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IEN/EG	Inspecteur de l'Éducation nationale / enseignement général
IEN-ET	Inspecteur de l'Éducation nationale / enseignement technique
INSPÉ	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
NUMEN	Numéro d'identification éducation nationale
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PLP	Professeur de lycée professionnel
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
PSYEN	Psychologue de l'Éducation nationale
DRAIO	Direction régionale académique de l'information et de l'orientation
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SGA	Secrétaire général d'académie
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Publication de l'académie de Nice - septembre 2026

Conception et mise en page :
Direction de la communication

Rectorat de L'académie de Nice
53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2



www.ac-nice.fr



[@academie-de-nice](https://www.linkedin.com/company/academie-de-nice)



[@academienice](https://www.instagram.com/academienice)



[@AcademieNice](https://twitter.com/AcademieNice)